



taper une voiture pour en esquiver une autre

Par **blabla0506**, le **22/05/2024** à **14:30**

Bonjour tout le monde, en me rendant au travail ce matin via une voie rapide (double voie) je roule a la vitesse autorisée (110) et un bus s'insère juste devant moi , je pense qu'il ne m'as pas vu. Je n'ai pas pu piler étant donné que c'était juste devant moi je l'aurai forcément taper assez fort même en freinant et qu'il y avait en plus une voiture derrière moi. Dans la panique j'ai mis un coup de volant sur ma gauche pour l'éviter et j'ai taper légèrement une voiture qui étais en train de me doubler, la voiture ne m'a pas fait de warning ni de klaxon rien et a tourner dans une des sorties mais je ne l'ai pas suivi pour faire un constat . Qu'est ce que je risques ?

Par **janus2fr**, le **22/05/2024** à **14:57**

Bonjour,

[quote]

Article L231-1

Version en vigueur depuis le 16 mars 2011

Modifié par LOI n° 2011-267 du 14 mars 2011 - art. 82

Les dispositions relatives au délit de fuite commis par le conducteur d'un véhicule sont fixées par les articles 434-10 et 434-45 du code pénal ci-après reproduits :

" Art. 434-10-Le fait, pour tout conducteur d'un véhicule ou engin terrestre, fluvial ou maritime, sachant qu'il vient de causer ou d'occasionner un accident, de ne pas s'arrêter et de tenter ainsi d'échapper à la responsabilité pénale ou civile qu'il peut avoir encourue, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

Lorsqu'il y a lieu à l'application des articles 221-6 et 222-19, les peines prévues par ces articles sont portées au double hors les cas prévus par les articles 221-6-1,222-19-1 et 222-20-1. "

" Art. 434-45-Les personnes physiques coupables du délit prévu par l'article 434-10 encourent également la suspension, pour une durée de cinq ans au plus, du permis de conduire, cette

suspension ne pouvant pas être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle. "

[/quote]

Par **blabla0506**, le **22/05/2024** à **15:05**

Mais qu'est ce que j'aurai du faire ? Suivre cette personne ? Impossible de s'arrêter sur la voie rapide et il était devant moi, s'il avait voulu que je le suive il m'aurait probablement fait un signe ?

Et le bus dans tout ça il n'a pas sa part de responsabilité ? J'aurai du préférer lui foncer dessus ?